



REPONSE A LA QUESTION ECRITE « GROUPE DE TRAVAIL AU SUJET DE LA PISCINE ET DES MESURES » (N° 1177) (PS-LES VERTS)

Conseil de ville du 23 septembre 2021

Point n° 10

Les mesures proposées par le groupe de travail pour la sécurité de la piscine, validées par le Conseil municipal et par le Canton du Jura, doivent permettre à chaque utilisateur de profiter des installations en toute quiétude et sécurité.

1. Qui a fait partie de ce groupe de travail et en quelle qualité ?

Les personnes suivantes ont participé au travail de ce groupe :

- Le chef de département intendance de la ville de Porrentruy en qualité de propriétaire des infrastructures.
- Le délégué aux affaires communales en qualité de représentant du Canton.
- Le chef de la section III de Gendarmerie en qualité d'autorité policière cantonale.
- Le responsable technique du SIDP en qualité de gestionnaire des infrastructures.
- Le responsable de l'espace loisirs en qualité d'exploitant des infrastructures.
- Le chef de service sécurité de la ville de Porrentruy en qualité de responsable sécurité communal.
- Le chef de service UEI en qualité de propriétaire des infrastructures.

2. Sur quel calcul s'est basée la réduction de 20% pour les habitantes et habitants de Porrentruy ?

La réduction sur le prix des abonnements concerne les habitants du district de Porrentruy. La différence de 20% n'est pas liée à un calcul mais a été admise à ce niveau.

3. Comment le conseil municipal motive le recours à une entreprise de sécurité privée alors que les polices cantonales et communales seront déjà présentes à la piscine ?

Les polices cantonales et municipales ne sont pas présentes en continu sur le site car ceci ne fait pas partie de leurs cahiers des charges. La police cantonale intervient ponctuellement en amont de l'entrée du site dans le cadre de contrôles généraux et la police municipale intervient sur demande ou par des visites ponctuelles sur site.

4. Quel est le budget consacré à la mise en place de personnes travaillant pour une entreprise de sécurité privée ?

Le budget 2021 lié à l'emploi d'une entreprise privée de sécurité est de CHF 20'000.-.

5. A l'heure actuelle, le conseil municipal est-il satisfait des mesures prises et répondent-elles à ses attentes ?

La très faible affluence liée aux conditions météorologiques de la saison 2021 ne permet malheureusement pas de faire un bilan réaliste de l'efficacité des mesures.

30 août 2021

Le Conseil municipal